

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du trente et un mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 17 mai
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux en cours
4. Convention de mise à disposition personnel communal
5. Convention AGIRE pour l'aménagement des locaux commerciaux
6. Fixation du loyer Appartement Ecole
7. Autorisation d'occupation du domaine public (camion pizzas)
8. Indemnité de conseil au Trésorier principal
9. Proposition de nom pour voie privée
10. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
11. Divers

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	11	12

Présents : Messieurs J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D.ERNST, X.GROS, R.VILLET
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.SAXOD, M-A.VIRET

Excusé(s) : G.VERNE, procuration donnée à A-S.EXCOFFIER

Absent(s) :

Mélanie Mégevand a été élue secrétaire

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 17 MAI 2018

Pas de remarque.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition aux déclarations préalables de travaux n° DP 074 296 18 A 0011 et DP 074 296 18 A 0012 pour l'édification de deux terrasses surélevées sur les parcelles B1507 et B 260.

3/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS

- ♦ Voie à mobilité douce : avancement des travaux en fonction des intempéries. Fin des travaux prévue courant Juillet. ENEDIS interviendra au plus tard d'ici 4 à 6 semaines pour déplacer le contre fort.
- ♦ Réfection du chemin du Mont suite aux travaux de construction du réservoir (CCG) : l'entreprise Besson a commencé les travaux.
- ♦ Travaux sur les réseaux humides à Bellossy (assainissement, eaux pluviales et défense incendie) : réunion préparatoire au chantier le 08 juin et réunion publique le 21 juin à 19H à la salle communale.
- ♦ Chemin des voyageurs : réfection du fossé après les fortes pluies.
- ♦ Arrêts de bus :
 - Maison-Neuve : suite aux travaux de la Mairie, rencontre avec la CCG pour déplacer l'arrêt vers le point de collecte des ordures ménagères.
 - Bellossy : aménagement à réfléchir après travaux d'eau et assainissement.

- ♦ Appartement de l'école maternelle : rénovation terminée.
- ♦ Locaux commerciaux : affectation du local n°3 à Mme ARCAINA et du local n°4 à Mme RITLEWSKI. Discussion entre les parties pour envisager les aménagements. Pour la partie incombant à la Commune, AGIRE pourrait commencer les travaux rapidement (voir point n°5), pour une livraison en août. Possibilité de faire commencer les baux en septembre.
- ♦ Locaux techniques : le bâtiment modulaire a été livré. Nécessité de procéder au branchement des réseaux.
- ♦ Église : RDV avec l'architecte le 08 juin pour faire le point sur le dossier.
- ♦ Bâtiment Mairie :
 - encore quelques réserves à lever,
 - constatation de dysfonctionnements de la ventilation double flux (volume d'air échangé, température, bruit),
 - entrée petite salle – sortie de secours : le trottoir d'accès est trop haut.
 Il a été demandé à l'architecte de trouver des solutions dans les meilleurs délais.

4/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL (délibération)

Madame la 1^{ère} Adjointe en charge de la gestion du personnel explique que la secrétaire générale de la Commune sera prochainement mutée dans la Commune des Adrets.

Afin de permettre ce transfert dans les meilleures conditions possibles, Madame la 1^{ère} Adjointe propose de conclure avec la Commune des Adrets une convention de mise à disposition dont elle expose les dispositions. Madame la 1^{ère} Adjointe précise que le Conseil Municipal des Adrets a délibéré favorablement le 28 mai et que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Savoie a été saisie en date du 07 juin.

Entendu l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de la secrétaire générale, annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

5/ CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT 2018 AVEC L'ASSOCIATION AGIRE 74 POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX COMMERCIAUX (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que lors de ses précédentes discussions, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser des travaux de second œuvre dans les locaux commerciaux situés au niveau 0 du bâtiment mairie, afin de pouvoir les louer nus.

Actuellement, deux entreprises seraient intéressées pour louer chacune un local et prendraient à leur charge les aménagements spécifiques à leur activité et les travaux de finition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire appel à l'association « AGIRE 74 » dans le cadre d'une convention d'intervention pour réaliser les travaux sur les sols (chape et carrelage), plafonds et préparation des murs.

Le devis pour la réalisation de ces travaux dans deux locaux s'élève à 14 500 €.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

DECIDE de confier à l'association AGIRE 74 les travaux d'aménagement de deux locaux commerciaux, pour un montant de 14 500 €.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant dès que la délibération sera exécutoire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et de partenariat avec l'association « AGIRE 74 » selon les modalités présentées ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

6/ REMISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU 1ER ÉTAGE DE L'ÉCOLE MATERNELLE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'appartement situé au 1er étage de l'école maternelle sont terminés et qu'il sera bientôt possible de le remettre en location.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le loyer qui sera demandé pour la location de l'ensemble composé d'un appartement et d'une cave. L'appartement étant situé dans l'enceinte scolaire, il conviendrait de le réserver à un employé municipal ou à un enseignant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

FIXE le loyer mensuel à 550 € hors charges.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le bail et de remettre l'appartement et ses annexes en location.

PRECISE que du fait de sa situation à l'intérieur de l'enceinte scolaire, l'appartement sera réservé en priorité à un employé municipal ou, à défaut, à un enseignant.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

7/ AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'autorisation d'occupation du domaine public consentie pour le camion P'ti Billig arrive à échéance le 28 juin 2018. Conformément à la délibération n°D2018_023, Monsieur le Maire propose que, si le commerçant demande son renouvellement, celui-ci soit accordé pour le jeudi soir, pour la période allant de juin à décembre 2018. Tous acceptent.

8/ ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL À MME LE TRÉSORIER PRINCIPAL (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de Monsieur le Maire et considérant les services rendus en 2017 par Mme le Trésorier Principal en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Vers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

DECIDE de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé pour l'année 2017, soit un montant de 441,60 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

9/ PROPOSITION DE NOMS POUR VOIE PRIVÉE ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle voie sera créée pour desservir le lotissement qui sera aménagé le long du Nant de Coppet. Il s'agira d'une voie privée. Le lotisseur demande à la Commune de lui proposer un nom de voie. Les membres du Conseil Municipal proposent : « Allée de l'Échard »

Par ailleurs, l'aménageur du futur lotissement prévu en haut de Maison-Neuve demande une proposition de nom pour le lotissement. Les membres du Conseil Municipal proposent : « Lotissement des Sureaux ».

10/ COMPTES RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

♦ Communauté de Communes : voir comptes rendus des réunions sur le site Internet de la CCG

♦ Réunions publiques :

- Centrales villageoises : 8 Juin à 19h à Collonges sous Salève

- Méthanisation : 15 Juin à 20H30 à l'Ellipse à Viry

- Géothermie moyenne et profonde : 16 Juin à 9H30 à la CCG

11/ DIVERS

Certains parents d'élèves demandent une modification des conditions de facturation de la garderie du soir. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les dispositions du règlement validé le 17 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES
CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET


Joëlle LAVOREL

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Anne-Sophie EXCOFFIER

Geoffroy VERNE
(excusé, procuration)

Dominique ERNST

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Xavier GROS

Marie-Andrée VIRET